

**LE  
MEILLEUR<sup>DE</sup>  
L'  
ACTUALITÉ  
2016  
-17**



**LE  
MEILLEUR DE  
L'ACTUALITÉ  
2016  
-17**

**Olivier Sarfati**

M. Alfré, N. Berlioux, N. Berrou, P. Bonnaud, I. Chapellière,  
A. Cronel, J.-L. Dagut, N. Delisle, T. Galula, V. Giuliani,  
R. Kondjoyan, F. Lafargue, V. Lafargue, T. Leroy, A. Nait,  
C. Peytour, C. Trabet, É. Weil

DUNOD

Ce livre étant parti en impression le 30 novembre 2016, les actualités du mois de décembre 2016 n'y sont pas présentes

Couverture et maquette intérieure : Arnaud Gautron  
Mise en page : Belle Page

Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1<sup>er</sup> juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements

d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour

les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).



© Dunod, 2017

11 rue Paul Bert, 92240 Malakoff  
[www.dunod.com](http://www.dunod.com)

ISBN 978-2-10-075921-7

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

# Remerciements

Je tiens en premier lieu à remercier tous les auteurs de cette nouvelle édition qui ont accepté de coécrire l'ouvrage à mes côtés. Leurs agendas respectifs étaient pourtant très encombrés. Ainée, Ariane, Caroline, Charlotte, Éric, François, Isabelle, Jean-Luc, Matthieu, les deux Nicolas, Nolwenn, Paul, Rémi, Théo, Thomas, Vincent, merci à vous tous d'avoir passé le temps qu'il faut pour répondre aux exigences que je vous avais formulées.

J'adresse un remerciement tout particulier à Ainée, Ariane, Charlotte, François, Jean-Luc, Paul, et Théo qui étaient déjà auteurs dans la précédente édition et qui ont accepté de poursuivre l'aventure à mes côtés. Une mention spéciale à François pour ses relectures et ses précieux conseils pour améliorer sans cesse la qualité de l'ouvrage. Merci à vous pour votre confiance renouvelée.

Je n'oublie pas les travailleurs de l'ombre, Matthieu Daniel, Christelle Colfaux (éditeurs chez Dunod) et leur équipe ainsi qu'Arnaud Gautron (graphiste de génie) qui n'ont pas compté leurs heures pour compléter le contenu ou le rendre plus agréable à lire.

Enfin, mes remerciements les plus affectueux vont à ma femme, Caroline Jacquin, qui me soutient sans relâche depuis le début tout en me poussant vers encore plus de précision dans la conduite de mes projets. Merci du fond du cœur.

Olivier Sarfati



# Les auteurs

## **Olivier Sarfati**

Diplômé d'HEC, Olivier Sarfati accompagne des candidats aux concours HEC depuis 20 ans. Il est également le fondateur de MyPrepa ([www.myprepa.fr](http://www.myprepa.fr)), organisme de cours entièrement en ligne spécialisé dans la préparation aux concours et examens. Il est par ailleurs l'auteur de nombreuses études sectorielles pour le compte du groupe Les Échos.

## **Matthieu Alfré**

Diplômé d'un master de management privé à HEC Paris, d'un master d'affaires publiques à Sciences Po Paris et d'un master de philosophie à l'Université Paris-Sorbonne, Matthieu Alfré se consacre aujourd'hui à l'enseignement en classes préparatoires (géopolitique, culture générale, langues vivantes).

## **Nicolas Berlioux**

Nicolas Berlioux est étudiant à l'ESSEC.

## **Nicolas Berrou**

Nicolas Berrou est étudiant à HEC.

## **Paul Bonnaud**

Paul Bonnaud est étudiant à HEC.

## **Isabelle Chapellière**

Isabelle Chapellière est professeure agrégée de Sciences sociales et docteure en Sciences économiques. Elle enseigne en sections internationales et en classes préparatoires ECS à Aix-en-Provence, ainsi qu'en master2 à Sciences Po Aix.

## **Ariane Cronel**

Énarque et diplômée d'HEC, Ariane Cronel est actuellement directrice de projet au sein du Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (Services du Premier ministre).

## **Jean-Luc Dagut**

Jean-Luc Dagut est professeur d'économie à l'Université et en classes préparatoires.

## **Nolwenn Delisle**

Nolwenn Delisle est étudiante à l'ESSEC.

## Le meilleur de l'actualité 2016-2017

### **Théo Galula**

Théo Galula est étudiant à HEC.

### **Vincent Giuliani**

Vincent Giuliani est professeur spécialiste des épreuves de synthèse, de culture générale et d'actualité des concours d'entrée aux Grandes Écoles.

### **Rémi Kondjoyan**

Rémi Kondjoyan est étudiant à HEC.

### **François Lafargue**

Docteur en géopolitique et docteur en science politique, François Lafargue est professeur à Paris School of Business.

### **Vincent Lafargue**

Vincent Lafargue est auteur et directeur de la publication de l'Institut SupConcours.

### **Thomas Leroy**

Thomas Leroy est étudiant à l'ESSEC.

### **Ainée Nait**

Ainée Nait est étudiante à l'ESCP Europe.

### **Charlotte Peytour**

Charlotte Peytour est étudiante à HEC.

### **Caroline Trabet**

Caroline Trabet est étudiante HEC.

### **Éric Weil**

Éric Weil est étudiant à l'ESSEC (Programme Grande École).



# Avant-propos

« Olivier, je n'en peux plus, notre prof nous demande de lire 50 articles de presse par semaine et je ne trouve pas le temps de les lire. » Cet appel à l'aide d'Emna, l'une de mes anciennes élèves, n'est malheureusement pas isolé. Depuis des années, les candidats peinent à synthétiser une information pléthorique, complexe et pourtant nécessaire pour se distinguer aux concours. *Le meilleur de l'actualité 2016-2017* répond à ce besoin et donne aux futurs candidats les clés pour acquérir une connaissance à la fois précise, concise et illustrée des principaux enjeux du monde contemporain.

Quatre ingrédients majeurs feront de cet ouvrage l'un de vos précieux alliés :

- **Le format** : nous avons choisi de calibrer le contenu sous forme de fiches organisées en deux ou trois parties pour faciliter la mémorisation et permettre au candidat de trouver rapidement l'information qu'il recherche.
- **La diversité des thèmes** : les principaux événements de l'actualité ont été couverts : géopolitique, économie, société, innovations... Entre les attentats terroristes, la crise migratoire en Europe, le Brexit, ou encore les portraits de Donald Trump et d'Hillary Clinton, les candidats trouveront des analyses variées pour animer leurs travaux écrits ou leur argumentaire à l'oral.
- **Le style** : rédigé par des enseignants experts, des diplômés et futurs diplômés de grandes écoles, cet ouvrage livre les clés d'un style à la fois clair, nuancé et répondant parfaitement aux attentes des concours et examens. Prêtez donc attention à la façon dont sont formulés les enjeux et n'hésitez pas à mémoriser certaines tournures. Vous éviterez alors deux écueils récurrents et lourdement sanctionnés aux concours : la pauvreté du style ainsi que la surenchère de tournures journalistiques inappropriées.
- **La multiplicité des sources** : les fiches font la synthèse de nombreux articles de la presse française et internationale (*Le Monde, Libération, Le Figaro, L'Express, Courrier international, The Economist, The New York Times...*). Cette diversité de points de vue garantit une analyse à la fois exhaustive, intelligente et nuancée des enjeux fondamentaux.

Pour finir, n'oubliez pas de consulter régulièrement le site [dunod.com](http://dunod.com) : des fiches sur les événements récents de 2017 y seront ajoutées pour rendre votre propos parfaitement actuel. Au nom de toute l'équipe d'auteurs, il me reste à vous souhaiter le meilleur pour les échéances palpitantes qui s'annoncent.

Olivier Sarfati

# MODE D'EMPLOI

Pour chaque fiche, en première page

La thématique de la fiche :  
Actualités, Entreprises, Débats  
ou Personnalités

Le contexte et les faits marquants :  
une synthèse claire et concise de ce  
qu'il faut retenir

[Actualité]

## Loi Travail : beaucoup de bruit pour rien ?

par Theo Galula

> CONTEXTE ET FAITS MARQUANTS

**!** Le 8 août 2016, la loi « relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels », dite loi « El Khomri » est promulguée au Journal Officiel. L'annonce – qui le fait officialiser est de valider le droit du travail et de donner plus de poids à la négociation collective – a suscité un important mouvement de critiques. En effet, les syndicats et de nombreuses personnalités de gauche ont dénoncé un dangereux recul devant même que pour les droits des salariés. La droite et la MoDEF ont quant à eux regretté le manque d'ambition de cette réforme et ont prêté un impact décevant limité. Face à ces oppositions, le gouvernement a été contraint de reculer au 29.3 jusqu'à l'article 46, article 3 de la Constitution qui permet de faire passer une loi sans vote au Parlement.

> ILLUSTRATIONS

**1 359 332 signatures contre la loi Travail**

- 1 359 332 : C'est le nombre de signatures, au 14 septembre 2016, pour la pétition « La loi Travail : non merci ! » disponible sur le site change.org, ce qui en fait la pétition la plus signée de l'histoire de site.
- 14 : Le nombre de journées nationales d'action contre la loi Travail qui ont été organisées. Le mouvement atteint son apogée le 21 mars puisqu'environ 350 000 et 1,2 million de personnes sont alors descendues dans la rue.
- 4000 : Le nombre de stations service à sec mi-nuit suite aux blocages des dépôts pétroliers par certains syndicats.
- 695 : Le nombre de personnes placées en garde à vue à l'issue des manifestations contre la loi Travail depuis février 2016.
- 51 : Le nombre de services différents du reste qui ont été touchés.
- 7000 : Le nombre d'amendements au projet de loi Travail déposés par les parlementaires.
- 3 : Le nombre de recours au 49.3. L'article 3 de l'article 49 de la Constitution permet de faire voter l'ensemble d'un texte si aucune motion de censure n'est adoptée dans les vingt-quatre heures.

[Actualité] Loi Travail : beaucoup de bruit pour rien ?

Participation aux manifestations depuis le début de la mobilisation contre la loi Travail

**ENJEUX**

- Une réforme du droit du travail qui vise à donner plus de libertés aux entreprises dans la gestion du temps de travail et des licenciements

La question du droit du travail anime de façon récurrente le débat politique français depuis une quinzaine d'années. La mise en place des 35 heures par le Gouvernement de Lionel Jospin en 1998 et 2000, le Contrat de première embauche (CPE) en 2006 ou encore la loi TEPA de déqualification des heures supplémentaires en 2007 ont à chaque fois suscité de nombreuses critiques. Ces réformes partent du constat que dans une économie mondialisée et une compétitivité qui s'érode, la France doit adapter son droit du travail en le rendant plus flexible (la France est classée 127<sup>e</sup> pays du monde pour la souplesse de l'embauche et du licenciement).

La loi « El Khomri » cherche aussi à s'inspirer de ce qui a été fait par d'autres pays européens. En 2004, l'accord de Florenheim signé entre le syndicat IG Metall et l'organisation patronale de la métallurgie (Gesammetall) a permis de désigner aux conventions collectives de branche et ainsi introduire une plus grande flexibilité au sein de l'entreprise. Cet accord a inspiré des centaines d'entreprises sous-Rhin dans lesquelles les salariés ont accepté certains efforts (hausse du travail, baisse du 13e mois) en échange de la sauvegarde de leur emploi. Des mesures similaires ont également été mises en place en Espagne en 2012 par le Gouvernement de Mariano Rajoy, à un moment où le chômage atteignait 25 %. La redéfinition des conditions du licenciement économique et la suppression de l'autorisation administrative préalable ont permis de « réduire la marge d'interprétation devant les tribunaux, qui sont habituellement plus favorables aux salariés ».

C'est donc dans cette tendance européenne à l'autonomisation des entreprises vis-à-vis des accords de branche que s'inscrit la loi Travail.

Les enjeux : une analyse pour élargir la réflexion

# Les fiches Personnalités

[Personnalité]

## Donald Trump : le candidat qui détonne

par Théo Galois

PARCOURS

Né le 14 juin 1946 à New York, Donald Trump est un magistrat de l'immobilier américain. Diplômé en économie de la prestigieuse Wharton School de l'université de Pennsylvanie en 1968, Donald Trump commence à travailler pour son père, qui possède une entreprise de biens immobiliers spécialisée dans l'immobilier new-yorkais. En 1971, il part travailler à Manhattan et commence à fréquenter les personnalités influentes de la ville, ce qui lui ouvre des portes pour effectuer de grands projets : de là, Donald Trump se lance dans la construction d'immeubles et achète des chantiers immobiliers, pour des sommes qui font fuir les autres candidats aux États-Unis. Ainsi, la Trump Tower (1983), Trump Park, Trump Plaza (1988), la Jai-Alzai Convention Center (1988) et le Grand Hyatt Hotel (1988) ont été construits ou rénovés à New York par sa société, la Trump Organization. Il investit en outre au New York, en 1986, à l'aide de la TV Mutual Casino à Atlantic City, le renomment Trump Taj Mahal.

Néanmoins, Donald Trump n'est pas obligé par sa filière immobilière qui touche les États-Unis pendant la fin des années 1980, alors que la bulle des stocks démonte, la récession du Trump Taj Mahal se avère être un gouffre financier. Le magistrat de l'immobilier se voit ainsi obligé de passer à une profession sans parenté de ses savoirs, celle d'homme de lettres : par exemple, il se voit obligé de créer 50 % de Trump Taj Mahal, et ne passe plus son temps de la bulle immobilière, avec une dette de plusieurs centaines de millions de dollars. Il arrive cependant à remonter la pente : en 1997, sa fortune personnelle est estimée à 2 milliards de dollars. Il s'occupe alors des constructions spectaculaires en 2005, il inaugure la Trump World Tower à New York, et la Trump International Hotel & Tower à Chicago est achevée en 2008.

Parallèlement à ses activités dans l'immobilier, Donald Trump est également présent dans les médias. En 2003, il crée l'émission de télé-réalité *The Apprentice*, qui met en compétition à travers certaines épreuves concrètes plusieurs candidats pour un poste très bien rémunéré dans une entreprise qui l'occupe la Trump Organization. Cette émission a contribué à faire connaître Donald Trump du grand public, les personnes saines ont été suivies en moyenne par plus de 15 millions de téléspectateurs. Spécialistes des médias sociaux basés et en réseau comme New York Now et Me4U, Donald Trump est l'une des personnalités les plus connues des États-Unis.

Il s'inspire aussi de près à la politique américaine. Il est considéré comme un républicain, puisqu'il s'est présenté aux primaires de ce parti en 1996, et à l'adjointement sénatorial Ronald Reagan et Mitt Romney. Néanmoins, il a plusieurs fois refusé de se présenter en tant qu'indépendant. Donald Trump s'inscrit dans la tradition politique et médiatique pour ses contacts qui peuvent sembler ridicules ou hors sujet : il a fréquenté notamment ce Barack Obama n'étant pas un américain. Il compare la santé de l'abandonnement éditorial et à l'injure que la vaccination pouvait provoquer l'actuelle. Néanmoins, un sondage Gallup de décembre 2017 faisait de lui l'un des 10 personnalités les plus admirées aux États-Unis.

142 (Personnalité) Donald Trump : le candidat qui détonne

Parcours : une biographie synthétique

Réalisations de l'année : les évènements marquants de l'année

# Les grands Débats qui ont marqué l'année

L'argumentaire POUR et CONTRE de chaque terme du débat pour mieux comprendre, analyser et restituer la complexité de ces questions qui ont agité la société

[Débat]

## Pour ou contre la légalisation du cannabis ?

par Charlotte Poyner

CONTEXTE ET FAITS MARQUANTS

En 2016, la légalisation et la décriminalisation de cannabis continuent de progresser dans le monde. Aux États-Unis, la France, le Mexique, le Canada et Israël ont voté des lois de légalisation partielle de cette plante. La législation de ce cannabis est en cours de mise en œuvre dans de nombreux pays. En 2016, les États-Unis ont voté la légalisation partielle de la consommation de cannabis à l'échelle nationale. La loi prévoit que les consommateurs de cannabis peuvent acheter et posséder jusqu'à 28 grammes de cannabis pour un usage personnel. De même, les États-Unis ont voté la légalisation partielle de la consommation de cannabis à l'échelle nationale. La loi prévoit que les consommateurs de cannabis peuvent acheter et posséder jusqu'à 28 grammes de cannabis pour un usage personnel. De même, les États-Unis ont voté la légalisation partielle de la consommation de cannabis à l'échelle nationale. La loi prévoit que les consommateurs de cannabis peuvent acheter et posséder jusqu'à 28 grammes de cannabis pour un usage personnel.

ILLUSTRATIONS

45 % des jeunes ont essayé le cannabis en France

Le cannabis est une plante originaire de Chine, longtemps utilisée par ses civilisations voisines, notamment et surtout dans le but de se procurer des médicaments.

Le cannabis a été introduit en France au début du 20<sup>e</sup> siècle par un officier de l'armée, qui en a fait un produit de consommation. Il a été introduit en France au début du 20<sup>e</sup> siècle par un officier de l'armée, qui en a fait un produit de consommation. Il a été introduit en France au début du 20<sup>e</sup> siècle par un officier de l'armée, qui en a fait un produit de consommation.

144 (Médias) Pour ou contre la légalisation du cannabis ?

Culture et société

• L'Espagne est le premier pays au monde à légaliser la production et la vente de cannabis à usage médical en 2002.

• La Colombie a voté le 1<sup>er</sup> mai américain à légaliser cette drogue dans l'État de Cauca (décembre 2016), au côté de l'État de Cauca (juillet 2016), du Canada (novembre 2016), de l'Argentine (novembre 2016) et du Mexique (mai 2016). Dans ces pays, la consommation de cannabis est autorisée à l'échelle nationale de manière partielle ou totale.

• 44 % des Français se sont déclarés favorables à l'ouverture d'un café de cannabis, 29 % contre.

• En 2016, 10 % et 12 % des habitants du Colorado favorisent le cannabis à moins ou une fois par an.

• En 2016, la légalisation de cannabis s'est vu réviser au Royaume-Uni, soit un vote de la majorité parlementaire pour le maintien du statut actuel.

Pour la première fois en France, la Sénat a voté le 4 février 2017 une proposition de loi de 171 articles, pour l'ouverture d'un café de cannabis, sous le nom de loi de décriminalisation de cannabis. La loi prévoit que les consommateurs de cannabis peuvent acheter et posséder jusqu'à 28 grammes de cannabis pour un usage personnel. De même, les États-Unis ont voté la légalisation partielle de la consommation de cannabis à l'échelle nationale. La loi prévoit que les consommateurs de cannabis peuvent acheter et posséder jusqu'à 28 grammes de cannabis pour un usage personnel.

145

(Médias) Pour ou contre la légalisation du cannabis ?

### Actualités 2017 offertes

L'actualité ne connaissant aucun répit, nous vous offrons en complément de cet ouvrage des fiches sur les évènements marquants de l'année 2017.

Pour les consulter, munissez-vous de cet ouvrage (il contient les mots de passe qui vous seront demandés) et rendez-vous sur la page dédiée au *Meilleur de l'actualité 2016-2017* sur [www.dunod.com](http://www.dunod.com).

Les premières fiches seront disponibles courant avril 2017.





# TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	<b>ÉCONOMIE</b>	<b>1</b>
	1. Loi Travail : beaucoup de bruit pour rien ?	4
	2. Le droit à la paresse. Pour ou contre le revenu universel ?	9
	3. Impôt à la source : vers une la fusion de l'impôt sur le revenu et de la cotisation sociale généralisée ?	13
	4. Les déboires de Canal+	17
	5. Le modèle Airbnb	21
	6. Des fusions-acquisitions qui battent tous les records	24
	7. Émergents : la fin de l'euphorie	28
	8. Brésil – pays immergé ?	32
	9. Les PDEM sont-ils entrés dans une ère de stagnation séculaire ?	39
	10. Chine : crise ou ajustement ?	47
	11. Contre-choc pétrolier : causes et conséquences	51
<b>2</b>	<b>GÉOPOLITIQUE</b>	<b>57</b>
	1. Attentats de Nice : la fin de l'union nationale ?	60
	2. Attentats de Bruxelles, arrestation de Salah Abdeslam : action et impuissance occidentale face au djihadisme	64
	3. Pour ou contre la déchéance de nationalité ?	70
	4. La jungle de Calais	73
	5. Le Royaume-Uni choisit le Brexit.	76
	6. La crise de l'UE : migrants, Schengen	83
	7. Putsch manqué en Turquie, coup d'État civil	86
	8. La question kurde aujourd'hui	90
	9. Syrie : les enjeux de l'intervention russe	93
	10. Tensions et rivalités entre l'Arabie Saoudite et l'Iran	97
	11. La guerre des drones	100
	12. Le processus de paix avec les FARC	103
	13. La crise vénézuélienne sous Maduro, la fin symbolique du populisme à la Chávez ?	105
	14. L'ouverture de Cuba	109
	15. Les élections « démocratiques » au Gabon.	111
	16. Les réalités de la Chinafrique	114
	17. Tensions en mer de Chine	118
	18. Les « Abenomics » : vers un retour du <i>leadership</i> japonais ?	123
	19. La menace nord-coréenne	127

### 3 CULTURE ET SOCIÉTÉ 131

1. Bilan de la présidence Obama .....	134
2. Hillary Clinton – First Lady, sénatrice, candidate à la Maison Blanche. ....	139
3. Donald Trump : le candidat qui détonne. ....	142
4. Brésil : la destitution de Dilma Rousseff. ....	145
5. Espagne : crise politique et essoufflement de Podemos .....	148
6. Emmanuel Macron, le « Mozart de l'Élysée » .....	152
7. Pour ou contre la légalisation du cannabis ? .....	154
8. Le port d'armes aux États-Unis .....	157
9. Abattoirs, élevages de poules : les scandales de la souffrance animale. ....	162
10. Star Wars : l'Empire Disney contre-attaque ! .....	166
11. Les Jeux olympiques de Rio .....	169
12. Stephen Curry, l'antihéros du basket devenu superstar mondiale. ....	174
13. Novak Djokovic, le nouveau maître du tennis mondial .....	176
14. La fin de la politique de l'enfant unique en Chine. ....	178

### 4 SCIENCES, TECHNOLOGIE ET INNOVATION 183

1. Le phénomène Pokémon Go .....	186
2. Le transhumanisme .....	189
3. Les visions d'Elon Musk : Tesla Motors, SpaceX, Hyperloop, Solar City .....	192
4. Solar Impulse 2 .....	195
5. L'école 42 : l'école du code de Xavier Niel. ....	197
6. Blablacar : une « licorne » française .....	199
7. Le modèle Uber .....	202
8. COP21 : quel bilan ? .....	205
9. Le virus Zika .....	210

### 5 TABLEAUX DE BORD 213

1. Classement des 20 premiers pays selon le PIB .....	215
2. Classement des 21 premiers pays selon le PIB par habitants. ....	216
3. Classement 2015 des 20 premiers pays selon l'IDH. ....	217
4. Classement 2016 des 20 pays clés selon le Forum de Davos. ....	218
5. Classement des 20 plus grandes capitalisations boursières. ....	219
6. La démographie mondiale en 2016 .....	220
7. Classement des plus grandes agglomérations du monde .....	221
8. Le classement des 20 premières fortunes mondiales. ....	222

### Index 223

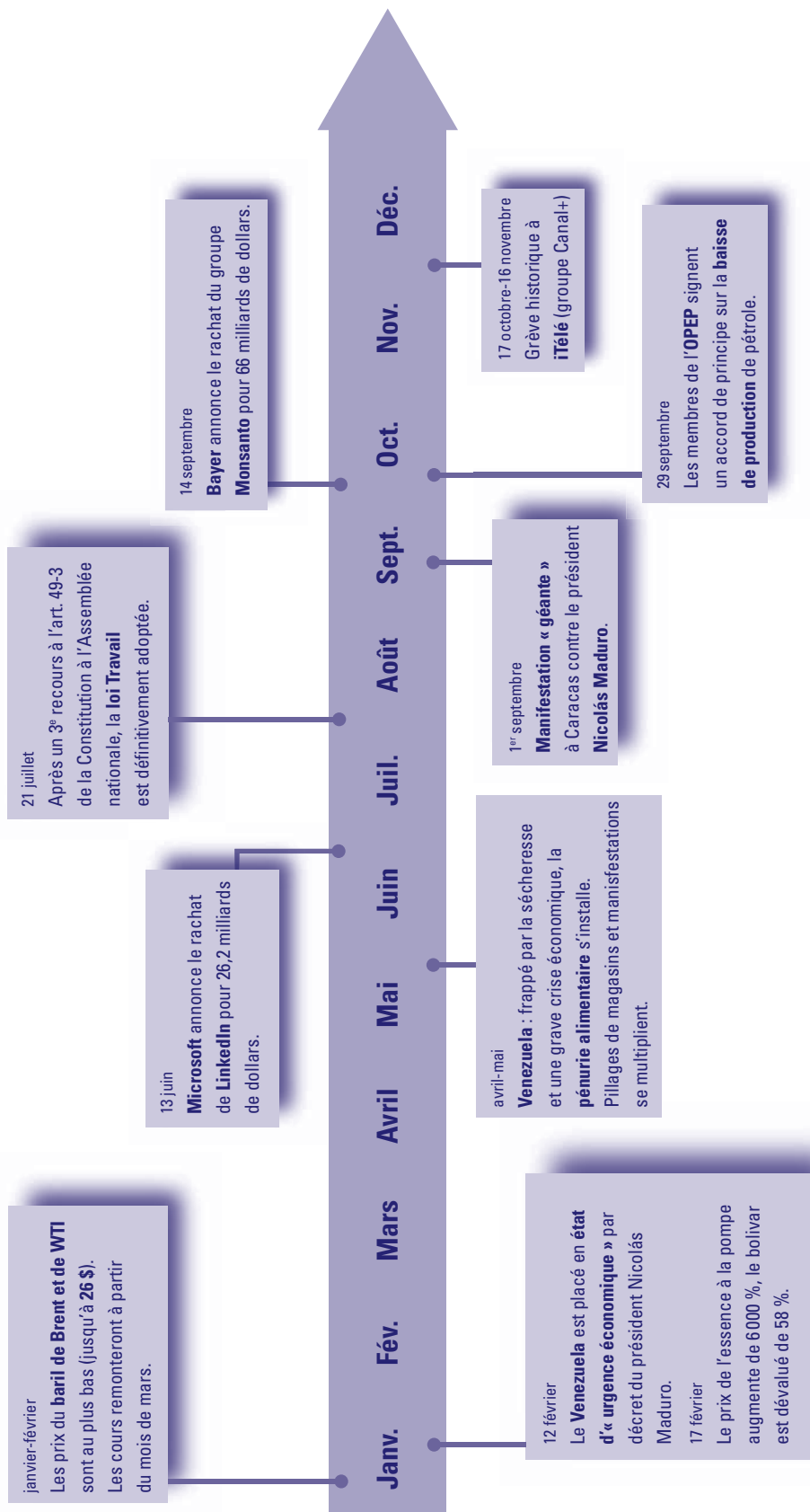
PARTIE 1

# Économie





## Chronologie 2016 Économie





# Loi Travail : beaucoup de bruit pour rien ?

par Théo Galula

## > CONTEXTE ET FAITS MARQUANTS



**Le 8 août 2016**, la loi « relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels », dite loi « El Khomri » est promulguée au *Journal officiel*. La réforme – car le but officiel est de « refonder le droit du travail et de donner plus de poids à la négociation collective » – a suscité un important mouvement de critiques. En effet, les syndicats et de nombreuses personnalités de gauche ont dénoncé un dangereux recul pouvant mettre en péril les droits des salariés. La droite et le MEDEF ont quant à eux regretté le manque d'ambition de cette réforme et ont prédit un impact économique limité. Face à ces oppositions, le gouvernement a été contraint de recourir au 49-3 (soit l'article 49, alinéa 3 de la Constitution) qui permet de faire passer une loi sans vote au Parlement.

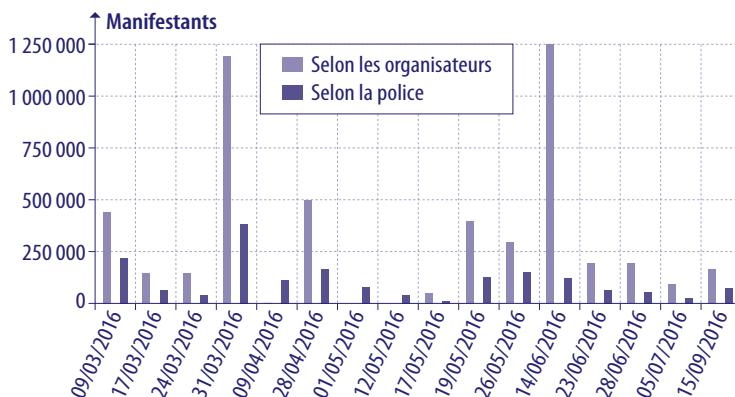
## > ILLUSTRATIONS



### 1 359 332 signatures contre la loi Travail

- 1 359 332 : C'est le nombre de signatures, au 24 septembre 2016, pour la pétition « Loi travail : non merci ! » disponible sur le site [change.org](http://change.org), ce qui en fait la pétition la plus signée de l'histoire du site.
- 14 : Le nombre de journées nationales d'action contre la loi Travail qui ont été organisées. Le mouvement atteint son apogée le 31 mars puisqu'entre 390 000 et 1,2 million de personnes sont alors descendues dans la rue.
- 4000 : Le nombre de stations-service à sec mi-mai suite aux blocages des dépôts pétroliers par certains syndicats.
- 896 : Le nombre de personnes placées en garde à vue à l'issue des manifestations contre la loi Travail depuis février 2016.
- 5 : Le nombre de versions différentes du texte qui ont été écrites.
- 7000 : Le nombre d'amendements au projet de loi Travail déposés par les parlementaires.
- 3 : Le nombre de recours au 49-3. L'alinéa 3 de l'article 49 de la Constitution permet de faire voter l'ensemble d'un texte si aucune motion de censure n'est adoptée dans les vingt-quatre heures.

## Participation aux manifestations depuis le début de la mobilisation contre la loi Travail



### ENJEUX

- Une réforme du droit du travail qui vise à donner plus de libertés aux entreprises dans la gestion du temps de travail et des licenciements

La question du droit du travail anime de façon récurrente le débat politique français depuis une quinzaine d'années. La mise en place des 35 heures par le Gouvernement de Lionel Jospin en 1998 et 2000, le Contrat de première embauche (CPE) en 2006 ou encore la loi TEPA de défiscalisation des heures supplémentaires en 2007 ont à chaque fois suscité de nombreuses critiques. Ces réformes partent du constat que dans une économie mondialisée et une compétitive qui s'érode, la France doit adapter son droit du travail en le rendant plus flexible (la France est classée 127<sup>e</sup> pays du monde pour la souplesse de l'embauche et du licenciement).

La loi « El Khomri » cherche aussi à s'inspirer de ce qui a été fait par d'autres pays européens. En 2004, l'accord de Pforzheim signé entre le syndicat IG Metall et l'organisation patronale de la métallurgie (Gesamtmetall) a permis de déroger aux conventions collectives de branche et ainsi introduire une plus grande flexibilité au sein de l'entreprise. Cet accord a inspiré des centaines d'entreprises outre-Rhin dans lesquelles les salariés ont accepté certains efforts (hausse du travail, baisse du 13<sup>e</sup> mois) en échange de la sauvegarde de leur emploi. Des mesures similaires ont également été mises en place en Espagne en 2012 par le Gouvernement de Mariano Rajoy, à un moment où le chômage atteignait 25 %. La redéfinition des conditions du licenciement économique et la suppression de l'autorisation administrative préalable ont permis de « réduire la marge d'interprétation devant les tribunaux, qui sont habituellement plus favorables aux salariés ».

C'est donc dans cette tendance européenne à l'autonomisation des entreprises vis-à-vis des accords de branche que s'inscrit la loi Travail.